



www.randoqueyras.com

04 92 45 04 29

- FICHE DESCRIPTIVE -

LIBERTÉ 2021

LES GORGES DU TARN

**Séjour en hôtel, auberge et chambre d'hôtes
6 jours - 5 nuits - 6 jours de marche**



Les Causses sont classés au patrimoine mondial de l'Unesco comme paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen ! Les causses vastes steppes fascinantes parcourus depuis la nuit des temps par les troupeaux de brebis et maintenant par les chevaux de Prewalski, sont entrecoupés par de profonds canyons : les gorges du Tarn et de la Jonte. Sur le causse, dolmens, murets et clapas rythment de vastes étendues de pelouses sèches issues d'activités pastorales séculaires, subtil équilibre entre l'homme et la nature. Les gorges participent aussi à cette exceptionnelle richesse entre constructions traditionnelles et paysages insolites creusés depuis des millions d'années par le Tarn aux eaux claires et limpides.

**DESTINATIONS QUEYRAS
8 ROUTE DE LA GARE – 05600 GUILLESTRE – FRANCE
Tel : (+33) 04 92 45 04 29**

e-mail : contact@randoqueyras.com - web : www.randoqueyras.com

PROGRAMME

Jour 1

Florac - Ste Enimie 16 km et 350 m dénivelé

Accueil à 9 heures à Florac. Le sentier longe la partie nord du causse Méjean, puis descend par un sentier dans les gorges du Tarn (site classé) pour rejoindre le village médiéval de Sainte Enimie. Au moyen âge, Sainte Enimie est une cité attractive située sur le tracé de la grande draille de l'Aubrac. Son abbaye draine les pèlerins, population qu'il faut accueillir et alimenter. La cité, considérée comme le fleuron des Gorges, prospère jusqu'à la Révolution.
Nuit et repas en hôtel

Jour 2

Ste Enimie - Caussignac 18 km et 700 m de dénivelé

C'est une étape pour les amateurs de vieilles pierres, pour découvrir l'architecture des hameaux des Gorges du Tarn et des Causse, des cultures en terrasses. Le sentier suit le Tarn dans les Gorges jusqu'au village de Saint Chély du Tarn, puis monte sur le causse Méjean pour rejoindre le col de Coperlac et le hameau de Caussignac.
Nuit et repas en chambre d'hôte

Jour 3

Caussignac - Le Courby 19 km et 350 m de dénivelé

Randonnée sur le causse en passant par la partie boisée du plateau au relief arrondi ou allongé et de dépressions creusées par le temps.
Nuit et repas en chambre d'hôte

Jour 4

Le Courby - Le Courby 20 km et 300 m de dénivelé

Boucle autour de l'auberge sur les corniches des Gorges du Tarn et de la Jonte remarquables par leur aspect imposant et par les milieux propices qu'elles offrent à la faune rupicole et notamment aux grands rapaces, les vautours fauves et moine.
Nuit et repas en chambre d'hôte

Jour 5

Le Courby - Nivoliens 19 km et 400 m de dénivelé

Traversée du plateau en passant par les hameaux de Drigas, Hures et rencontre avec les chevaux de Prelwaski derniers chevaux sauvages d'Europe.
Nuit et repas en auberge.

Jour 6

Nivoliens - Florac 20 km et 400 m de dénivelé

Retour sur Florac en traversant les vastes espaces vallonnés du causse couvert de pelouses sèches, évoquant un paysage steppique.
Fin du séjour

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL

Rendez-vous le jour 1, 9 h à Florac

ACCÈS EN VOITURE

- Carte Michelin n° 11330 CANTAL - LOZERE.

- Vous avez la possibilité de garer votre véhicule sur le parking du village ou un parking privé (4 euros/jour)

ACCES EN TRAIN

La gare SNCF d'Alès, puis liaison en bus aller-retour entre la gare SNCF d'Alès et la ville de Florac (sauf dimanche et jour férié).

Bus BOULET : 04.66.65.19.88 ou 06.60.58.58.10

Site Internet : www.voyages-boulet.com

DISPERSION

Fin de journée du jour 6

NIVEAU

2 chaussures

4 à 7 h de marche, avec des dénivelés de 300 à 700 mètres.

Pas de difficulté technique

HEBERGEMENT

Hôtel - Auberge - Chambre d'hôte

Repas : les dîners et les petits déjeuners sont pris dans les hébergements.

Pique-nique le midi.

PORTAGE DES BAGAGES

Portage des bagages du soir assuré par une navette.

ENCADREMENT

Séjour en liberté sans accompagnateur

DOSSIER DE RANDONNEE

Cartes IGN TOP 25

Documentation région

Carnet de voyage

BALISAGE

Le circuit que nous vous proposons emprunte les sentiers balisés en rouge et blanc GR et sentier de pays (sauf le dernier jour)

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

- Sac à dos de 30/40 litres & sac de voyage
- 1 pantalon léger, short, jogging, T-shirts
- 1 pull chaud (soirée)
- 1 polaire, 1 bonnet
- 1 vêtement de pluie (1 cape de pluie ...)
- 1 chapeau et la crème solaire
- Gourde/thermos, couverts et assiettes pique-nique
- De bonnes chaussures de marche
- Mini pharmacie perso
- 1 paire de lunettes de soleil
- 1 lampe de poche

Code : LIBLGT

DATES ET PRIX

Début avril jusqu'à fin octobre

620€ / personne

Chambre individuelle : 150€

EXTENSION DE SÉJOUR

Possibilité de nuits supplémentaires en hôtel*** logis de France à Florac, avant ou après la randonnée.

Chambre 2 personnes:

68 euros/pers en demi-pension

48 euros/pers avec petit déjeuner

LE PRIX COMPREND

- L'hébergement en demi-pension
- Les pique-niques (sauf jour 1)
- Le transport des bagages entre les hébergements
- Les transports en bus pour aller au départ de la randonnée

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Le pique-nique du jour 1
- Les boissons personnelles
- Si vous arrivez en train : le transport aller et retour entre la gare SNCF d'Alès - Florac
- Le voyage depuis votre domicile jusqu'au lieu d'accueil et retour
- Les assurances

POUR EN SAVOIR PLUS

INSCRIPTIONS, ANNULATIONS ET ASSURANCES

INSCRIPTIONS (Extrait de nos CGV)

Pour réserver votre séjour : Vous pouvez vous inscrire sur notre site internet en remplissant le formulaire en ligne ou en demandant notre bulletin d'inscription envoyé par mail ou par courrier.

Règlement : L'inscription devient effective après avoir rempli et signé la fiche d'inscription, et versé un acompte de **30% minimum du montant du séjour. Le solde sans rappel de notre part**, devra être réglé impérativement au plus tard **30 jours avant le départ**. Si l'inscription intervient moins de 30 jours avant le départ, elle devra être accompagnée de l'intégralité du montant du séjour. Une inscription non soldée dans les délais pourra être annulée sans rappel, l'acompte restant acquis à Destinations Queyras. La facture envoyée par mail lors du paiement de l'acompte tient lieu de confirmation d'inscription. Il ne sera pas envoyé de récépissé ou autres justificatifs lors du paiement du solde. Attention : n'envoyez jamais de chèque seul, sans bulletin d'inscription ou sans explication.

ANNULATION (Extrait de nos CGV)

DE NOTRE PART : DESTINATIONS QUEYRAS se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

DE VOTRE PART : Les retenues ci-dessous vous seront remboursées si vous remplissez l'une des nombreuses conditions de l'assurance-annulation, déduction faite du montant de la prime d'assurance et de la somme retenue pour frais de dossier. L'annulation devra nous être notifiée par téléphone ou mail et confirmée par mail. L'annulation sera effective à la date de réception du mail. Attention, pour que ces conditions d'annulation s'appliquent, vous devez avoir payé l'intégralité de votre séjour. À plus de 31 jours du départ, pour tout séjour hors aérien, si vous souhaitez changer de séjour ou de date, une somme forfaitaire de 30 € sera retenue par personne.

Pour tout séjour avec aérien ou bateau, le billet étant émis dès l'inscription et aux dates imposées par la compagnie pour certains types de tarifs, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100% du prix du billet avec les taxes, quelle que soit la date d'annulation de votre séjour. En cas de modification du billet du voyage, les conditions appliquées seront celles imposées par la compagnie aérienne, le participant devra s'acquitter d'une somme supplémentaire de 30€.

En cas désistement :

- A 31 jours et plus du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 € par personne.
- Entre 30 et 21 jours du départ : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours du départ : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours du départ : 75 % du montant du séjour.
- La veille ou le jour du départ : 90 % du montant du séjour.

Dans le cas de séjour incluant l'émission d'un billet d'avion non remboursable ou l'affrètement d'un bateau.

- De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €
- De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour
- A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne le désistement d'une partie seulement des participants entrainera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Ne pourront prétendre à aucun remboursement :

- Les participants absents ou ne respectant pas les dates, heures ou lieux de rendez-vous.
- Tout participant interrompant un séjour de son fait.
- Tout participant contraint par l'encadrement d'interrompre son séjour pour cause de niveau technique ou physique insuffisant et compromettant la sécurité du groupe.

Si la météo, les conditions d'enneigement, le niveau des participants ou des événements imprévus l'imposent, particulièrement pour la sécurité du groupe, l'encadrement se réserve le droit de modifier le programme sans que les participants puissent prétendre à indemnité.

ASSURANCES (Extrait de nos CGV)

Vous avez l'obligation de souscrire une assurance rapatriement dès l'inscription de votre séjour. Si vous ne souscrivez pas celle que nous proposons, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre assurance rapatriement.

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

1. Assurance Annulation (2,5 % du montant du séjour).
2. Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour (2 % du montant du séjour)
3. Assurance Multirisques Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension COVID et autre épidémie / pandémie (4,3 % du montant du séjour).

Que comprend l'extension COVID dans l'assurance multirisque à 4,3% ? : **Annulation :** L'annulation pour cause de COVID doit être déclarée dans le mois précédant le départ. **Assistance, rapatriement, frais de secours :** Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits) ; Soutien psychologique suite à mise en quarantaine ; Frais médicaux sur place ; Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €) ; Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n°4637 joint à votre dossier. Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.

Nos Conditions Générales de Vente peuvent être téléchargées directement sur notre site :

<https://www.randoqueyras.com/conditionsvente.html> ou vous sera envoyé lors de l'établissement de votre facture.

Code : LIBLGT

**DÉPOSEZ VOS AVIS SUR VOTRE SÉJOUR,
PARTAGEZ VOS PHOTOS ET VIDÉOS DE VOYAGE
SUR NOTRE SITE INTERNET,
SUR FACEBOOK, TWITTER OU SUR INSTAGRAM !!**



#destinationsqueyras

***CONTACT@RANDOQUEYRAS.COM
WWW.RANDOQUEYRAS.COM***

CONTACT

Destinations Queyras
8 route de la gare
05600 GUILLESTRE
Tel. (33) 04.92.45.04.29
Fax. (33) 04.92.45.00.49
contact@randoqueyras.com
www.randoqueyras.com

Agence de voyage N° IM005100004
SARL Randoqueyras au capital de 10 000 €
RCS Gap 484 591 235
RCP MMA 113.326.666
Garant : APS 15 avenue Carnot 75017 PARIS
Agrément Jeunesse et Sports 00598ET0048 -
SIREN 484 591 235 APE 633Z